

## I

*(Communications)*

## COMMISSION

Communication de la Commission concernant la valeur de l'unité de compte européenne au titre de l'article 2 paragraphe 2 de la décision 75/250/CEE du Conseil, du 21 avril 1975, relative à la définition et à la conversion de l'unité de compte européenne utilisée pour exprimer le montant des aides figurant à l'article 42 de la convention ACP—CEE de Lomé <sup>(1)</sup>

Le 15 septembre 1975, l'unité de compte européenne est équivalente à :

Franc belge		Franc suisse	3,19171
'franc luxembourgeois	45,9048	Peseta	69,6636
Mark allemand	3,07508	Couronne suédoise	5,22120
Florin	3,15320	Couronne norvégienne	6,59552
Livre sterling	0,562628	Dollar canadien	1,21473
Couronne danoise	7,13820	Escudo	31,5931
Franc français	5,25206	Schilling autrichien	21,7044
Lire	797,573	Markka	4,53157
Livre irlandaise	0,562421	Yen	352,571
Dollar américain	1,16311		

---

<sup>(1)</sup> JO n° L 104 du 24. 4. 1975, p. 35.